



Aide du droit juridictionnelle

Par **Ludo26**, le **28/02/2012** à **18:23**

Bonjour,

bonjour je vis avec une personne de 17 ans depuis le 13 mai 2011 moi même j'ai 35 ans cette personne et parti de son foyer en mai et la gendarmerie la retrouver chez moi j'ai été convoqué a plusieurs reprise o début je devais la ramener a son foyer dans un délai de 5 jour mes le procureur a décider de nous laisser ensemble mes me convoque le 22 mars 2012 o tribunal pour soustraction de mineur .sa famille me dise que j'aurais rien et mes amis aussi sa mère a écrit o tribunal pour dire quelle était d'acore .
a se jour nous avons continué notre vis et nous allons avoir un bébé .
merci de me répondre a se sujet

Par **Marion2**, le **28/02/2012** à **18:49**

Quelle est votre question ?

Vous souhaitez savoir si vous serez ou non condamné ?